



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

Délibération N°104/2022

Tarification 2023 pour les services aux personnes âgées

8222

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	10

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17 h 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le sept décembre 2022, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Yucel KISA, Frédérique GASSE, Régine-Françoise MAILLET, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Les divers services proposés aux personnes âgées font l'objet d'une révision de leurs tarifs au 1^{er} janvier de chaque année.

Aussi, je vous propose d'approuver à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs relatifs proposés ci-dessous :

PRESTATIONS	BP 2022	Propositions 2023	Commentaires
RÉSIDENCE AUTONOMIE LA VAUMONNAIE			
Restauration résidents	3,63€ / 7,94 €	3,90 € / 8,35 €	Proposition d'augmentation pour tenir compte de l'augmentation appliquée par les prestataires
Repas mensuel Drouais	10,45 €	11,50 €	Proposition d'augmentation pour tenir compte de l'augmentation appliquée par les prestataires
Repas mensuel (invité ou hors commune)	15,00 €	15,00 €	Proposition d'augmentation pour tenir compte de l'augmentation appliquée par les prestataires
Jeton de lavage	2,50 €	2,50 €	
Jeton de séchage	1,50 €	1,50 €	
Repas Personnel	6,00 €	6,00 €	
PRESTATIONS TOUT PUBLIC			
Repas mensuel Drouais	10,45 €	11,50 €	
Repas mensuel (invité ou hors commune)	15,00 €	15,00 €	
Repas mensuel (bénéficiaires de l'ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées)	4,70 €	4,90 €	
Foyer-Restaurant	3,63 € / 7,94 €	5,30 €	
Foyer-Restaurant (invité ou hors commune)	12,40 €	8,00 €	
Repas conjoint Banquet des Séniors	15,00 €	15,00 €	
Livraison repas midi	3,63 € / 7,94 €	3,82 € / 8,18 €	
Livraison collation	2,81 € / 6,14 €	2,96 € / 6,33 €	
Livraison repas midi + collation	5,03 € / 11,00 €	5,29 € / 11,33 €	
Livraison repas midi + soir	5,58 € / 12,20 €	5,87 € / 12,57 €	
Petits dépannages (1 ^{ère} 1/2h)	8,10 €	8,34 €	
Petits dépannages (1/2h suivante)	5,75 €	5,92 €	
Adaptateur GSM	3,00 €/mois	3,00 €/mois	
Détecteur de chute/vie	3,00 €/mois	3,00 €/mois	
Bracelet GPS	24,90 €/mois	24,90 €/mois	
Equipement personne handicapée	8,40 €/mois	8,40 €/mois	
Détecteur de fumée	3,00 €/mois	3,00 €/mois	
Boîte à clés à code	49,00 €	49,00 €	
Téléassistance	5,95 € / 13,00 €	4,04 € / 8,64 €	

Cette délibération abroge la délibération n° 103/2021 du 17 décembre 2021 à compter du 1^{er} janvier 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Approuve la tarification 2023 pour les services aux personnes âgées ci-dessus présentée abrogeant la délibération n° 103/2021 du 17 décembre 2021 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mounir Chakkar".

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 21 DEC. 2022

et affichage le

